



Succession entre parents et enfants

Par **sudres**, le **09/05/2009** à **00:31**

Bonjour,

Je suis fâché avec mes parents.

Ceux-ci veulent vendre une de leurs propriétés à ma sœur. Faut-il mon accord pour que la vente puisse se faire? Ais-je le droit financierement à quelque chose.

Sous le conseil d'un notaire ils l'ont faite estimée par agence.

Mes parents ont effectivement contacté deux agences qui se sont déplacées, mes parents leurs ont dit qu'ils voulaient la vendre tant à ma sœur et les agences leurs ont fourni des estimations correspondant exactement à leur demande.

À mon avis elle a été sous-estimée. Puis-je demander une contre-expertise, ais-je un moyen de recours.

Si la vente a lieu puis-je me faire représenter par un professionnel?

En vous remerciant.